

AVIS DE COURSE

1. Règles

- 1.1 La régata sera régie par :
- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
 - les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
 - le règlement de ce championnat.
- 1.2 Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- 1.3 Sécurité et équipement : durant l'ensemble du championnat, tous les pratiquants devront porter une brassière de sauvetage homologuée et fournie par l'organisation.
- 1.4 La décision de lancer une manche ou non est à la discrétion du président de comité de course, qui prendra en compte la météo, l'état de la mer et le niveau du public présent.

2. Publicité

- 2.1 L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement World Sailing tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3. Admissibilité et Inscriptions

- 3.1 **Admissibilité :**
- La régata est ouverte à tous les étudiants dans la limite de 20 équipages. En cas d'un trop grand nombre d'inscrits, priorité sera accordée aux équipages de la région. Les bateaux sont fournis par l'organisation.
 - Constitution des équipages : un bateau peut être composé d'étudiants issus de 2 établissements différents au maximum. Les équipages devront être constitués de 4 ou 5 étudiants.
 - Les licences FFV et FF Sport U 2018 sont obligatoires.
 - pour prendre la licence FFV, vous pouvez contacter l'APCC VOILE SPORTIVE
 - pour ceux qui ne possèdent pas la licence FF Sport U, contacter l'A.S. de votre établissement.
 - **En cas de difficultés, contacter le CR Sport U de Nantes : ffsu-crsu@univ-nantes.fr.**
- 3.2 **Formalités d'inscription :**
- l'inscription de 270€ se fera sur internet en cliquant sur le lien ci-dessous, elle comprend la location bateau et le débriefing de la journée de samedi.
<http://marketplace.awoo.fr/54/Product?reference=EVFo44000005420171215145932>
 - Pièces à présenter obligatoirement lors de l'accueil sur place :
 - **Licence FFV** compétition (ou adhésion accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition) et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - **Licence FF Sport U**
 - **Carte d'étudiant**



4. Programme et format du championnat

- 4.1 Le défi voile des étudiants 2017 est une régates de flotte collective ouverte à 20 équipages et courue sur 10 bateaux. Il sera donc mis en place un système de poules.

Samedi 3 février :

- 8h30-9h30 : confirmation des inscriptions
- 10h : briefing skippers
- 11h : 1^o signal d'avertissement.
- 18h00 : apéro-dinatoire

Dimanche 4 février :

- 9h : briefing skippers
- 10h : 1^o signal d'avertissement.
- 16h30: Remise des prix.

Il ne pourra être donné de signal d'avertissement après 16h le dimanche.

5. Instructions de course

- 5.1 Les instructions de course seront affichées lors de la confirmation des inscriptions sur le tableau officiel.

6. Parcours

- 6.1 Les parcours seront définis lors des briefings du jour. Les parcours seront courus en baie de La Baule.

7. Classement

- 7.1 Le nombre de courses par jour est à la discrétion du comité de course.
7.2 Le système de points à minima selon l'annexe A des RCV sera appliqué pour le classement des courses.
7.3 L'épreuve sera validée s'il y a eu un minimum de 1 course courue et validée. L'arbitrage sera effectué en direct, type Match Racing.

8. Limitations à la sortie d'eau

- 8.1 Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

9. Communication radio



- 9.1 Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. Prix

- 10.1 Des récompenses seront attribuées au 3 premiers équipages. D'autre part, l'APCC offrira l'inscription à la Course Croisière EDHEC, pour le premier équipage constitué à 100% de licenciés APCC. (À condition que l'équipage soit 100% licencié APCC lors du championnat de France habitable).

11. Décharge de responsabilité

- 11.1 Les concurrents participent à la régata entièrement sous leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. Assurance

- 12.1 L'assurance est incluse dans les licences FFV et FF Sport U. Toutefois nous rappelons qu'en cas de sinistre, pour des dommages causés à un tiers, l'assurance de la FFVoile applique une franchise de 900€. Nous conseillons aux skippers de souscrire au rachat de cette franchise par l'intermédiaire de la FFVoile. Pour les dégâts occasionnés à votre propre bateau une franchise de 1500€ (assurance du bateau) est applicable qui correspond au montant de la caution. Les dégâts occasionnés aux voiles sur votre propre bateau ne sont pas couverts par l'assurance.

13. Informations complémentaires

- 13.1 Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Valentin CAROF – 06 95 12 75 25
valentin@apcc-voilesportive.com
Christophe GUENA – 06 60 67 15 99
christophe@apcc-voilesportive.com

Claire MARTZ - CR Sport U de Nantes - 02.40.94.49.50
ffsu-crsu@univ-nantes.fr